



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation sanitaire à Madagascar

Question écrite n° 2678

Texte de la question

M. Jean-Hugues Ratenon alerte M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation sanitaire à Madagascar. Madagascar est frappé par une violente épidémie de peste qui aurait déjà fait 120 morts. Si la maladie est récurrente dans la Grande île, en raison de la grande pauvreté qui y sévit, cette année, elle n'est pas comme les autres avec une forme pulmonaire transmissible d'une personne à une autre. Par ailleurs, l'épidémie se développe dans des zones où habituellement elle n'était pas présente. La capitale Tananarive n'est pas épargnée. Malgré les discours rassurants des autorités malgaches, malgré les premières actions de l'Organisation mondiale de la santé : fourniture de 1,2 million de doses antibiotiques ; équipement de protection individuelle pour le personnel sanitaire ; déblocage d'un fond d'urgence de 1,5 million de dollars, malgré la mobilisation de différentes associations, instances : Unicef, institut Pasteur, Commission de l'océan Indien, Plateforme d'intervention régionale de l'océan Indien, la Croix-Rouge, l'épidémie continue de faire des ravages. Madagascar, ancienne colonie française d'une superficie de 587 000 km² pour une population d'un peu plus de 24 millions d'habitants en 2016, est le cinquième pays le plus pauvre au monde avec 382,2 dollars US de PIB par habitant en 2016. Madagascar et La France, Madagascar et La Réunion ont des liens forts. De très nombreux Réunionnais ont une histoire commune avec ce pays qui se trouve à 800 kilomètres des côtes où chaque année environ 130 000 de ses compatriotes y font un séjour. De nombreuses coopérations existent depuis fort longtemps entre les villes de La Réunion et celles de Madagascar ; des opérations de solidarité, des échanges sportifs, culturels sont régulièrement organisés ; la diaspora malgache est importante à La Réunion et elle s'est totalement intégrée dans la population réunionnaise. Ce qui fait qu'en chaque Réunionnais il y a une part de Malgache. Aujourd'hui, il convient de venir en aide rapidement à aux habitants de la Grande île par des moyens humains, financiers et matériels pour enrayer au plus vite cette épidémie. Car les conséquences qui sont déjà désastreuses sur le plan sanitaire, le seront autant sur le plan économique pour un pays durement frappé par la misère. Quelle pourrait être l'aide de la France ? Par ailleurs, même si l'OMS affirme que le risque est faible pour les voyageurs internationaux, les Seychelles ont suspendu leurs vols et l'île Maurice recommande à ses ressortissants d'éviter les voyages à Madagascar. À La Réunion, très peu d'informations sont données aux voyageurs, aucune procédure, aucune restriction n'ont été mises en place. Il faut savoir que par semaine, Air Austral effectue 13 allers-retours avec Madagascar ; Corsair : 2 vols ; Air France : 4 vols. Ne conviendrait-il pas d'appliquer le principe de précaution ? Enfin, pour un véritable développement de la coopération régionale, il lui propose d'inscrire cette question à l'ordre du jour des Assises de l'outre-mer dans l'objectif d'une réelle solidarité sur tous les plans entre les pays de la zone océan Indien. Il lui demande des réponses à ses différentes préoccupations devant cette situation qui nécessite une réaction urgente de la part du Gouvernement, et le prie d'agréer l'expression de sa haute considération.

Texte de la réponse

La peste circule habituellement à Madagascar à l'état endémique : des cas y sont régulièrement rapportés. Le nombre de cas survenu cette année est plus important. L'Organisation mondiale de la santé a qualifié le niveau de sévérité de l'épidémie de 2 sur une échelle de 3. Au 4 novembre, une réduction significative des cas de peste

est enregistrée à Madagascar. Selon l'OMS, 1947 cas cumulés de peste ont été dénombrés depuis le 1er août, avec un bilan global de 143 décès. A ce jour, aucun décès dû à la peste n'a été confirmé parmi nos compatriotes. Les autorités ont déclaré la fin de l'épidémie dans une trentaine de districts sur les 51 ayant été affectés par l'épidémie. Une dizaine de districts restent encore touchés dans lesquels toutefois les nouveaux cas suspects sont en nombre très inférieurs à ceux enregistrés au début du mois d'octobre. Les autorités de Madagascar ont procédé à la réouverture le 6 novembre des établissements d'enseignement (hors universités) jusqu'alors fermés dans les zones touchées. Ces résultats sont à porter au crédit de la qualité de la riposte engagée par l'État malgache et ses partenaires. La cellule de crise anti peste, codirigée par le ministère de la santé et l'OMS, avec l'appui de partenaires actifs, dont celui de la France particulièrement apprécié, a progressivement mis en place les éléments d'une réponse cohérente et coordonnée. Le Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères a coordonné et financé, à la demande des autorités malgaches, l'envoi à Madagascar d'une aide humanitaire (sous la forme de matériel médical spécifique). Le CDCS a également missionné sur place une équipe médicale française (ministère de la santé /Agence nationale de santé publique) pour la coordination des ambulances dans la capitale Tananarive. L'appui des urgentistes français à la création et à la structuration du SAMU anti-pestes est également considéré comme une contribution majeure à l'inversion de la dynamique de progression de l'épidémie. Les interlocuteurs institutionnels et les partenaires techniques malgaches saluent la contribution française à la lutte contre l'épidémie de peste, mettant en avant l'apport essentiel de l'Institut Pasteur de Madagascar sans lequel le pays serait dépourvu de plateforme scientifique et opérationnelle à la hauteur des enjeux. En complément de cette mobilisation exceptionnelle, l'Institut Pasteur de Paris a dépêché 13 missionnaires à Madagascar depuis le déclenchement de l'épidémie pour renforcer le dispositif et opérer des transferts de compétences. La riposte a pu ainsi s'appuyer sur une base scientifique indispensable à sa bonne configuration et maîtrise. Les autorités malgaches saluent également la mobilisation des médecins français de l'ambassade (conseillère santé régionale et médecin chef du centre médicosocial) dont les contributions sont essentielles au dispositif de riposte (leadership de la commission "prise en charge" de la cellule nationale de crise anti-pestes). L'aide française est appréciée pour ses qualités de très haut niveau professionnel, concrète et opérationnelle, insérée au quotidien dans la matrice de réponse et au plus près des acteurs de terrain. La France a su ainsi trouver un positionnement qui a procuré à la riposte une valeur ajoutée singulière et unique. Dans un communiqué de presse en date du 5 octobre 2017, l'OMS a déclaré que 6 territoires bénéficiaient d'une surveillance renforcée (Comores, Maurice, Mozambique, Tanzanie, Seychelles, et Afrique du Sud) en raison des importants flux de voyageurs en provenance de Madagascar. Des procédures de mise en quarantaine ou de surveillance sanitaire ont été prises aux Seychelles, aux Comores et sur l'île Maurice pour les voyageurs en provenance de Madagascar. A la demande du CDCS, les postes de la région se sont renseignés sur les capacités de résilience du système sanitaire et les mesures de riposte prévues par les autorités locales. A ce jour, aucun cas de peste n'a été confirmé en dehors du territoire malgache. A ce stade (08/11/2017), l'OMS ne déconseille pas de se rendre à Madagascar. La rubrique "dernière minute" de la fiche Conseils aux voyageurs Madagascar a été mise à jour afin de refléter l'évolution de la situation. Les fiches Conseils aux voyageurs des Seychelles, de l'île Maurice et des Comores ont également été actualisées afin d'informer les voyageurs des mesures de contrôle sanitaire préventives décidées par les autorités locales. Le CDCS est en contact avec Air France dont les liaisons aériennes avec l'île sont maintenues. Pour répondre aux inquiétudes du personnel naviguant, l'ambassade garantit aux équipages AF l'accès au Centre médico-social en cas de besoin. Une communication spéciale a été mise en place à l'aéroport de La Réunion suite aux inquiétudes de pilotes et passagers de retour de Madagascar. Des documents d'information, préparés par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et le ministère des solidarités et de la santé, ont été diffusés dans les aéroports français desservant Madagascar. L'aéroport de la Réunion bénéficie d'une attention particulière. Les Assises de la coopération décentralisée dont la tenue était prévue les 26 et 27 octobre 2017 ont été reportées. Les manifestations culturelles, réunions, missions et tournées ont également été annulées. S'agissant du développement de la coopération régionale lors des Assises de l'outre-mer, le ministère des Outre-mer pilote cette concertation et le MEAE y participera activement dans le cadre de ses prérogatives.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Hugues Ratenon](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2678

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 novembre 2017](#), page 5383

Réponse publiée au JO le : [28 novembre 2017](#), page 5912